

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 07 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 076-257604512-20260707-D2026_33-DE

N° ordre de passage : 10
N° annuel : D2026-33

Mise en ligne le 16/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à dix-huit heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 31
votants : 34

Présents : M. Denis BELLARD, M. Daniel CANU, M. Louis CAPRON, M. Alain COUROYER, M. Aldric DE MONFORT, M. Philippe DUFOUR, M. Bernard LANGLOIS, Mme Isabelle LEFEBVRE, M. Jean-Baptiste PAUMELLE, M. Philippe LENDORMY, M. Olivier MATEUF, M. Bruno PAULMIER, Mme Delphine DESGARDIN, M. Jean-Paul RENAUX, Mme Virginie RICCHIUTTI, M. Pascal VANIER, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Jessy HAMELIN, M. Stanislas CAPELLE, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Stéphane LEFEBVRE, M. Christophe LEROY, M. Clément PASQUIER, M. Didier BELLIERE (2), Mme Isabelle PEREZ, Mme Véronique BAZIRE (2), M. Hervé LECLERQ (2), M. Claude ROUSSIGNOL, Mme Hélène ENGINGER, M. Cyril TROHAY.

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Noel GODEFROY, M. Thomas MAUGER, M. Jean-François SOPALSKI, M. Sébastien SORTAMBOSC, M. Matthias VERDURE, Mme Mathilde ROUSSEL.

Excusés : M. Luc CLAEYSSSENS, M. Matthieu HOUSSAYE, M. Jean-Marie CABOT.

Date de convocation :
30/06/2026

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Philippe LARCHEVEQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N°2026-33 : DELEGATION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D'ALBATRE – MARE TAMPON PROPRIETE GUERIN A ERME NOUVILLE ET PROPRIETE BARBE A ANGIENS, HAMEAU D'ICLON

Considérant les inondations rue de la forge et chemin des grès sur la commune de Ermenouville, lors d'épisodes pluvieux intenses et/ou répétés,
Considérant les ruissellements importants impasse des roseaux, hameau d'Iclon sur la commune d'Angiens lors d'épisodes pluvieux intenses et/ou répétés

Considérant que des ouvrages de type « mare tampon » peuvent contribuer à limiter ce type de désordres,

Considérant les compétences techniques du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de la Veules sur les milieux aquatiques et l'obtention de financements FEDER pour le renforcement des réseaux de haies et de mares sur son territoire,

Vu la délibération de la Communauté de communes n°260617-32 du 17 juin 2026 relative à la délégation de maitrise d'ouvrage sur le curage et l'agrandissement de la mare à Ermenouville et la création de la mare hameau d'Iclon à Angiens, approuvant les caractéristiques techniques et le plan de financement suivant basé sur des montants prévisionnels :

Lieu	Type de travaux	Montant de l'opération	Reste à charge CCCA
ERMENOUVILLE	Curage et agrandissement d'une mare – chemin des Grès	20 000 € TTC	4 000 €
ANGIENS	Création d'une mare – impasse des roseaux, hameau d'Iclon	12 000 € TTC	2 400 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE d'agir en tant que maitre d'ouvrage délégué** pour la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre sur cette opération,
- **AUTORISE le Président à signer** tous documents relatifs au projet.

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Philippe LARCHEVEQUE
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 07/07/2026



M. Philippe Dufour
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 07/07/2026



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr